



Registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Schengen

Séance du 1 juin 2022

Présents: Gloden Michel, bourgmestre-président
Muller Jean-Paul, Weber Tom, échevins
Legill Guy, secrétaire

Absents: a) excusé : -/-
b) sans motif : -/-

Objet: Règlement de circulation temporaire

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Vu l'organisation du Ironman 70.3 le dimanche 19 juin 2022 et qu'il y a lieu de régler pendant la durée de la manifestation la circulation automobile dans la localité de Schengen ;

Revu le règlement de la circulation de la commune de Schengen du 2 octobre 2013, approuvé le 25 octobre 2013 par le Ministère du Développement durable et des infrastructures-Département des transports et le 29 octobre 2013 par le Ministère de l'Intérieur ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 13 janvier 2005 modifiant l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grand-ducale et d'une inspection générale de la police ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

A R R Ê T E à l'unanimité

Article 1

Le dimanche, 19 juin 2022, le stationnement est interdit aux abords du CR 152b « Rue Robert Goebbels » de 8h00 à 15h00 à partir de l'intersection du CR 152b « Rue Robert Goebbels » avec la N10 jusqu'à la sortie de la localité de Schengen.

Cette prescription est indiquée par le signal C,18.

Article 2

Les infractions aux dispositions de présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Article 3

La publication du présent règlement temporaire se fera par voie d'affiche à partir du 2 juin 2022.

Remerschen, le 1er juin 2022.

Le Collège des bourgmestre et échevins.

Michel Gloden, Jean-Paul Muller, Tom Weber